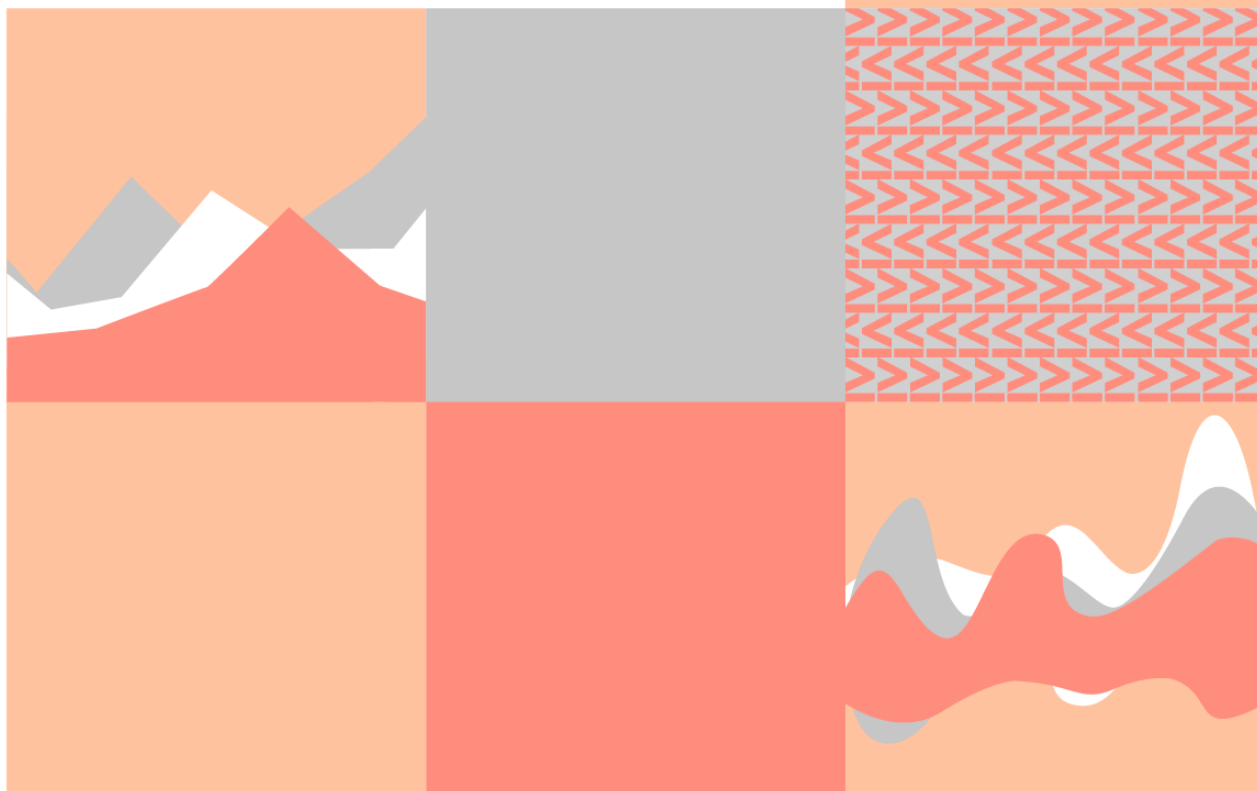




CHIFFRES & DONNÉES

DECEMBRE 2025 N°20

Productions commercialisées des industries
agroalimentaires en 2024



SOMMAIRE

p.3 **1 SYNTHÈSE**

p.4 **2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Contexte et objectifs

Historique

Unité statistique

Champ de l'enquête

Plan de sondage

Questionnaire

Mode de collecte

Secret statistique

p.7 **3 PRINCIPAUX RÉSULTATS**

Production commercialisée
des industries agroalimentaires

Évolutions annuelles des
productions commercialisées
des industries agroalimentaires

p.10 **4 QUESTIONNAIRE**

p.11 **5 POUR EN SAVOIR PLUS**

Les données ont été exploitées par Auriane Renaud (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires).

1 SYNTHÈSE

IAA en France en 2024 : léger recul des ventes mais un niveau toujours élevé

En 2024, les industries agroalimentaires (IAA) situées en France ont commercialisé 162 milliards d'euros de produits alimentaires et de boissons, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2023. Malgré ce léger recul, la valeur des ventes reste élevée après trois années consécutives de hausse à la sortie de la crise sanitaire.

En valeur, 81 % des ventes totales des IAA proviennent des produits des industries alimentaires, le reste des boissons (19 %). Les viandes et produits à base de viande représentent 19 % du total des ventes des IAA, les produits laitiers 17 %, et les autres produits alimentaires (dont le sucre, la chocolaterie et la confiserie, et les plats préparés) 15 %.

Après trois ans de croissance, la production commercialisée de l'industrie alimentaire se stabilise (- 0,7 % sur un an après + 6,9 % en 2023) pour atteindre 130,9 milliards d'euros. Les ventes de produits laitiers progressent encore (+ 1,7 %), en particulier les ventes de beurre (+ 6,8 %), portées par des prix dynamiques (+ 4,8 % sur un an). À l'inverse, les ventes de viandes et produits carnés diminuent légèrement (- 0,9 % sur un an) car l'augmentation des volumes de viande de volaille ne compense pas la baisse des prix moyens pour l'ensemble des viandes.

Les ventes d'huiles et de graisses animales et végétales poursuivent leur recul (- 14,2 %) pour la deuxième année consécutive après la flambée de 2022 liée à la guerre en Ukraine (+ 46,6 %), en lien avec un fort recul des prix moyens (- 17,2 %), mais elles restent supérieures aux niveaux de 2021.

La production commercialisée des boissons diminue en valeur pour la première fois depuis 2020, avec une baisse de près de 5 %. Malgré ce repli, la valeur des ventes demeure élevée après les records de 2022 et 2023, s'établissant à 31 milliards d'euros, dont 19 % provenant du champagne.

2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Chaque année, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire réalise une enquête sur la production vendue par les industries agroalimentaires (IAA). L'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC), reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire, fournit des données selon la liste européenne de codes produit dite Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE). Pour avoir une vue d'ensemble des IAA, le SSP interroge également les transformateurs laitiers sur leurs productions vendues à travers son enquête annuelle laitière (EAL).

Contexte et objectifs

L'enquête annuelle de production commercialisée (EAPC) a été mise en place pour répondre au règlement européen (UE) 2019/2152 du 27 novembre 2019, dit règlement *EBS* (*European business statistics*). L'EAPC permet ainsi de collecter chaque année des données fines sur les **quantités** et les **valeurs** de la **production commercialisée** de l'ensemble des produits des branches relevant des **industries agricoles et alimentaires**¹, hors industries laitières. L'enquête permet aussi de répondre aux demandes d'utilisateurs nationaux, notamment des organisations professionnelles. Pour la diffusion des résultats annuels sur le champ des industries agroalimentaires, les résultats de l'EAPC sont complétés par :

- des données sur les **produits laitiers** à partir des résultats de l'enquête annuelle laitière (EAL) gérée directement par le SSP² ;
- des **données agrégées** transmises annuellement par différents organismes professionnels³ ;
- des **données estimées** par le SSP pour les vins (hors champagne).

Historique

La première EAPC réalisée en 2021 concernait les données relatives à l'année 2020. Elle se substitue au dispositif qui regroupait jusqu'alors une cinquantaine d'enquêtes annuelles de branche effectuées sous la responsabilité du SSP dont la collecte était pour la plupart déléguée à des organismes professionnels agréés. Elle est recentrée sur les produits et variables répondant désormais au règlement EBS, permettant d'alléger la charge de réponse des entreprises.

Unité statistique

L'unité statistique est l'entreprise au sens de l'**unité légale**⁴, identifiée par son numéro Siren.

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué des entreprises d'au moins vingt salariés qui fabriquent les

1. Les productions artisanales de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie sont exclues (artisanat commercial).

2. Pour en savoir plus sur l'EAL voir le site Agreste

3. BNIC : Bureau national interprofessionnel du cognac - Facco : Fédération des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers - BNIP : Bureau national interprofessionnel du pruneau - Afca-Cial : Association des fabricants de compléments et fournisseurs d'additifs et ingrédients fonctionnels pour l'alimentation animale - CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne - Idac-AOC : Interprofession des appellations cidricoles

4. L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes pour exister. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene. source : Insee

produits figurant dans la liste Prodcom (production communautaire), sur **l'ensemble du territoire national** y compris dans les départements d'Outre-mer. Pour garantir une représentativité de la nomenclature statistique des produits associés aux activités économiques dans l'Union européenne (CPA : classification statistique des produits associée aux activités) et inscrite dans le règlement EBS, l'enquête doit, dans bien des cas, aller au-delà de ce champ, et inclure tous les producteurs quelle que soit la taille de l'entreprise. La codification des produits détaillés dans la liste Prodcom s'effectue sur huit chiffres. Les six premiers correspondent à la classification CPA. Sont exclus les produits achetés et revendus en l'état (activités de négoce) ainsi que les activités de simple conditionnement ou reconditionnement. Le champ statistique couvert correspond aux industries agroalimentaires (division 10 à 12 de la nomenclature d'activités française (NAF)), hors artisanat commercial.

Plan de sondage

La **base de sondage** à partir de laquelle est tiré l'échantillon EAPC contient les unités statistiques relevant de la compétence du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire sur le champ des industries agroalimentaires (hors industries laitières) susceptibles d'être enquêtées par le SSP. Elle est alimentée par les informations du répertoire Sirius, complétées par les chiffres d'affaires par branche d'activité de l'enquête sectorielle annuelle de l'Insee (ESA) et les valeurs des ventes de l'EAPC des années précédentes. L'échantillon est constitué d'**entreprises** au sens d'unités légales. Il est composé de **sous-échantillons par activité** (au niveau 5 de la nomenclature d'activités française (NAF)). Pour le tirage, la méthode du *cut-off* (sélection de toutes les unités au-dessus d'un certain seuil) est retenue pour assurer une représentativité suffisante afin de respecter les exigences du règlement EBS (90 % des ventes totales de chaque activité au niveau européen). Les différentes étapes pour la sélection des unités sont :

- tri des unités par chiffre d'affaires décroissant pour chaque activité (au niveau 5 de la NAF);
- sélection des n premières entreprises

permettant d'atteindre la représentativité prédéfinie de 90 % de la valeur totale de l'activité;

- seuil du *cut-off* correspond au chiffre d'affaires de la dernière unité sélectionnée.

Une entreprise peut être retenue pour une ou plusieurs de ses activités. Pour l'EAPC 2024 dont les données ont été collectées en 2025, le SSP a interrogé 2 422 entreprises.

Questionnaire

L'EAPC permet de mesurer annuellement la **production commercialisée en volume et en valeur** des entreprises des IAA (hors laiteries). Le degré de précision dans la liste de produits permet de répondre au règlement EBS, mais également à des utilisateurs nationaux. Ces variables concernent les **ventes** sur le marché intérieur et à l'exportation des produits fabriqués sur le territoire national, y compris les DOM, au cours de **l'année civile**, quelle que soit l'année de fabrication. La valeur est calculée sur la base du prix de vente départ usine et comprend le coût du conditionnement (même facturé séparément). Sont déduits les rabais, remises et ristournes accordés s'ils viennent en déduction du chiffre d'affaires fiscal. Ne sont pas compris dans la valeur de la production :

- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les éventuelles taxes spécifiques de consommation (droits sur les alcools, spiritueux et tabac),
- les frais de transport facturés séparément,
- les éventuelles restitutions à l'exportation.

Mode de collecte

La collecte concerne le dernier exercice clos et se déroule chaque année entre la fin février et la mi-juin, par **internet**. Toutefois, l'entreprise peut demander à recevoir un questionnaire papier. Des relances sont réalisées, par courrier, voire courriel ou téléphone, avec une priorité sur les plus grandes entreprises non répondantes. Des **contrôles de cohérence** sont embarqués dans le questionnaire internet pour garantir la qualité des réponses en comparant notamment les réponses de l'entreprise avec celles déclarées l'année précédente. La non-

réponse, qu'elle soit partielle ou totale, est traitée essentiellement *via* des imputations. Pour l'enquête réalisée en 2025, le taux de réponse atteint 86 %.

Secret statistique

Cette enquête relève de la loi n° 51-711 du 7 juin

1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Pour assurer le respect du **secret statistique** dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise contribue à plus de 85 % de ce résultat.

3 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les résultats détaillés de ProdCom sont disponibles en format tableur dans un fichier associé à cette publication.

Ce fichier fournit :

- la liste des **codes prodcom** (codes de production communautaire) des IAA et leur libellé
- les productions commercialisées depuis 2008 en **valeur et en évolution annuelle, au niveau agrégé** pour les IAA (5 positions de la NAF)
- pour chaque activité des IAA, les **quantités vendues et la valeur des ventes par produit** depuis 2008

Ci-après sont présentés en synthèse les **résultats principaux de l'année 2024**, ainsi que la série complète depuis 2019.

Signes conventionnels utilisés

s : résultat non publiable pour cause de secret statistique

Principaux résultats

Productions commercialisées des industries agroalimentaires

en milliards d'euros

Produit commercialisé	Ventes					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des industries alimentaires	99,5	100,7	107,5	123,3	131,8	130,9
Viandes et produits à base de viandes	25,7	26,7	27,1	30,2	31,7	31,4
viande de boucherie	13,1	13,4	13,7	15,5	16,2	16,1
viande de volaille	4,4	4,8	5,0	5,4	5,5	5,4
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	8,2	8,5	8,4	9,3	10,1	9,9
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	3,0	3,0	3,7	4,2	4,3	4,3
Fruits et légumes transformés	5,7	5,8	6,1	7,0	8,2	8,2
Huiles et graisses animales et végétales	2,5	2,9	3,7	5,4	4,9	4,2
Produits laitiers	20,7	21,2	22,5	24,9	26,5	26,9
dont beurre	2,3	2,3	2,4	2,8	2,9	3,1
fromages	8,2	8,1	8,5	9,0	9,9	10,1
glaces et sorbets	1,1	1,1	1,1	1,3	1,4	1,5
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	5,1	5,3	5,6	6,8	7,2	6,5
dont produits amylacés	2,0	1,9	2,0	2,6	2,8	2,2
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	9,6	9,0	9,5	11,1	12,3	12,7
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	5,9	5,5	6,0	7,1	8,5	8,7
pâtes alimentaires et couscous	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Autres produits alimentaires	17,5	17,2	18,4	21,0	23,5	23,9
dont sucre	1,6	1,7	1,8	2,5	3,6	3,6
chocolaterie, confiserie	3,7	3,4	3,9	3,7	4,1	4,6
plats préparés	5,9	5,4	5,8	6,6	7,2	7,1
Aliments pour animaux	9,7	9,5	10,8	12,7	13,1	12,7
animaux de ferme	6,9	6,5	7,7	9,2	9,3	8,8
animaux de compagnie	2,8	3,0	3,2	3,5	3,9	4,0
Boissons	26,7	25,4	29,6	32,2	32,6	31,1
dont boissons alcooliques distillées	5,3	4,6	5,8	6,3	5,7	5,5
vins	10,3	9,8	12,0	13,0	12,2	11,1
dont champagne	5,1	4,2	5,7	6,3	6,4	5,8
bière	2,9	2,7	2,8	3,1	3,3	3,3
boissons non alcoolisées	7,4	7,8	8,2	9,0	10,1	10,1
Produits des industries alimentaires et boissons	126,2	126,1	137,1	155,5	164,3	162,0

Lecture : En 2019 la valeur de la production commercialisée pour les industries alimentaires atteint 99,5 milliards d'euros.

Source : Agreste - EAPC, Agreste - EAL, Insee, BNIC, Facco, BNIP, CIVC, Idac - AOC - Octobre 2025

Principaux résultats

Évolutions annuelles des productions commercialisées des industries agroalimentaires

en %

Produit commercialisé	Évolutions				
	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Produits des industries alimentaires	1,2	6,7	14,7	6,9	-0,7
Viandes et produits à base de viandes	3,9	1,5	11,3	5,1	-0,9
viande de boucherie	1,8	2,5	12,9	4,9	-0,5
viande de volaille	10,0	4,7	7,4	0,7	-0,8
charcuterie industrielle, foie gras, conserves de viande	4,1	-1,8	10,9	8,2	-1,6
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	1,3	21,7	13,3	2,2	-0,6
Fruits et légumes transformés	2,2	4,7	13,9	17,4	0,2
Huiles et graisses animales et végétales	16,3	27,1	46,6	-10,0	-14,3
Produits laitiers	2,9	6,0	10,6	6,3	1,7
dont beurre	-1,8	4,9	18,8	2,6	6,8
fromages	-1,4	5,1	5,8	10,5	2,0
glaces et sorbets	1,9	-2,6	16,1	11,2	1,8
Travail des grains, fabrication de produits amylacés	2,6	5,7	22,1	5,9	-9,8
dont produits amylacés	-5,2	5,8	28,5	4,8	-19,8
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	-6,1	5,3	16,8	11,2	3,2
dont pain, pâtisserie et viennoiserie fraîches	-8,3	9,6	18,4	20,1	2,7
pâtes alimentaires et couscous	11,8	-3,0	22,7	3,6	-4,7
Autres produits alimentaires	-1,8	7,1	13,8	12,2	1,7
dont sucre	5,5	5,8	37,9	46,4	-0,8
chocolaterie, confiserie	-6,3	13,0	-4,9	11,5	12,4
plats préparés	-8,6	7,5	12,4	9,5	-1,5
Aliments pour animaux	-2,0	14,0	17,6	3,2	-3,2
animaux de ferme	-5,7	17,9	20,1	0,6	-5,7
animaux de compagnie	7,3	5,5	11,4	9,8	2,7
Boissons	-4,8	16,4	9,1	1,0	-4,3
dont boissons alcooliques distillées	-13,0	27,2	8,2	-9,5	-3,9
vins	-5,3	22,3	8,8	-5,9	-9,5
dont champagne	-16,7	35,6	10,9	1,3	-8,8
bière	-9,0	3,9	10,7	7,1	0,3
boissons non alcoolisées	4,3	6,0	8,7	12,5	0,6
Produits des industries alimentaires et boissons	-0,1	8,7	13,5	5,7	-1,4

Lecture : la valeur de la production commercialisée pour les industries alimentaires baisse de 1,2 % entre 2019 et 2020.

Source : Agreste - EAPC, Agreste - EAL, Insee, BNIC, Facco, BNIP, CIVC, Idac - AOC - Octobre 2025

4 QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est disponible sur le site Agreste.

5 POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le site internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Productions commercialisées des industries agroalimentaires 2023

Agreste Chiffres et données n°2025-5
mars 2025

[Publication en ligne.](#)

Productions commercialisées des industries agroalimentaires – En 2019, baisse des ventes de

boissons et reprise des ventes de produits alimentaires
Agreste Primeur n°2021-1
février 2021

[Publication en ligne.](#)

Productions commercialisées des industries agroalimentaires – Les ventes de l'industrie agroalimentaire diminuent légèrement en 2020 face à la Covid-19

Agreste Primeur n°2023-1
janvier 2023

[Publication en ligne.](#)

Les données de production vendue au niveau européen sont disponibles sur le site d'Eurostat :
<https://ec.europa.eu/eurostat/> rubrique base de données > industrie, commerce et services > statistique sur la production des produits manufacturés.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : SSP
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2726-6605
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

